CONSEIL MUNICIPAL DE
ST-CYR-SUR-MER

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 6 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 6 juin à 18 heures 17, le Conseil municipal de Saint-Cyr-sur-Mer s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire de Saint-Cyr-sur-Mer.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe BARTHÉLEMY, Maire.

Adjoints : Mesdames SAMAT, VANPEE, GOHARD, GUIROU. Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers municipaux : Mesdames ORSINI, GIACALONE, MANOUKIAN, MONTLAUR, GROC, CIDALE, ROCHE-SANNA, SZOHR, LARLET-LOIR, GENEVOIS. Messieurs LUCIANO, ROCHE, LEPACHELET, GUEGUEN, BAIXE, VALENTIN, PEYRARD, PAMELLE, HOCQUET, MAUBÉ.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Conseillers municipaux :

M. AISA (procuration M. LEPACHELET)
M. STOPPOLANI (procuration M. MAUBÉ)
M. OLIVIER (procuration Mme GENEVOIS)

ÉTAIT ABSENTE :

Mme NEVIÈRE-MAESTRONI

***

M. le Maire.- Mes chers Collègues, il est 18 heures et 15 minutes, j'ai donc l'honneur de déclarer ouverte cette séance du Conseil municipal et je tiens bien évidemment à saluer tous ceux que je n'ai pas vus aujourd'hui, et puis saluer aussi en notre nom à tous les personnes qui nous regardent via la chaîne YouTube de la Ville.

Nous allons commencer comme il se doit par l'appel.

(Appel de M. le Maire.)

Nous devons ensuite désigner un secrétaire de séance. Si Yannick Gueguen veut bien être notre secrétaire de séance, il le fait toujours de manière parfaite. Tout le monde est d'accord ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Merci. Nous avons ensuite le **PV du Conseil municipal du mardi 4 avril.** Y a-t-il éventuellement des commentaires ? *(Pas d'observation.)*

S'il n'y en a pas, je vous propose de délibérer. Qui est favorable à ce PV ? Tout le monde. Merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Les décisions prises depuis le dernier Conseil

M. le Maire.- Les décisions prises depuis le dernier Conseil.

La première c'est l'attribution d'un marché de travaux pour le régalage de la plage, c'est Eiffage Route Grand Sud qui se trouve à Hyères, avec un minimum de 30 000 € et un maximum de 60 000 €.

La deuxième décision c'est une modification du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal. C'est une petite bricole dans une formule puisque cela concerne 873,97 € mais il faut que cela prenne ce support.

Ensuite, représentation de la commune en justice. C'est M. Marchand contre la commune, et la désignation c'est le Cabinet d'avocats LLC et Associés pour défendre les intérêts de la commune.

Ensuite, la création d'un tarif pour les métiers de la fête foraine. Je vous passe les tarifs, c'était 4,50 € le mètre carré avant 85 m² et ensuite il y avait une dégressivité en fonction de la superficie.

Ensuite, création d'un tarif pour les spectacles. 20 ou 10 € en fonction du type de spectacle.

Ensuite, une modification sur le marché de services pour la réalisation du feu d'artifice où il y a un surcoût notamment au niveau de la location des barges. Cela veut dire que la variation est de 4 000 € hors taxes pour un montant total de 50 600 € hors taxes.

Puis attribution d'un marché pour les travaux de vidéo, l'extension de la vidéoprotection de la commune. C'est la Société SNEF qui se trouve à Marseille, avec un minimum de 50 000 € et un maximum de 200 000 €, et le montant du détail quantitatif estimatif est de 60 259,25 €. Ceci pour 12 mois susceptibles d'être reconduits 3 fois. Et je profite de l'occasion pour vous dire que nous avons aujourd'hui, avant ce marché, 39 caméras qui fonctionnent sur la ville.

Enfin, dernière décision, c'est un plus et un moins sur un virement de crédit : installation de voirie, moins 150 000 €, et terrain en cours, plus 150 000 €. C'est simplement un changement de lignes, cela ne modifie pas le budget.

Voilà en ce qui concerne les décisions prises depuis notre dernier Conseil.

(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire depuis le dernier Conseil.)

Mes chers Collègues, je vous propose d'aborder l'ordre du jour avec comme premier point le Compte Financier Unique de la commune. Vous vous rappelez que nous avions déjà délibéré lors d'un précédent Conseil sur le budget des ports et sur le budget de la chambre funéraire, cette fois-ci c'est le budget de la commune. C'est donc, vous le savez, la première fois que nous avons un Compte Financier Unique pour la Ville. Il a bien sûr été présenté à la Commission des finances. S'il le veut bien, je laisse le micro à Pierre Luciano pour nous présenter ce point important de l'ordre du jour.

FINANCES

- Compte Financier Unique - Commune
Rapporteur : M. LUCIANO.

Merci, Monsieur le Maire, et mes chers Collègues, bonsoir. Comme l'a précisé M. le Maire, ce CFU a été très longuement présenté lors de la Commission des finances du 23 mai. Juste pour rappel, ce CFU (ou Compte Financier Unique), qui remplace le compte administratif, qui était le compte du Maire, et le compte de gestion, qui était le compte du percepteur, permet d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Avant de vous présenter ces quelques chiffres du CFU 2022, je voulais commencer par une observation sur l'année 2022. Comme vous l'avez tous vu, cette année a été marquée par une inflation très importante de plus de 5 %, ce qui n'avait plus été observé depuis le début des années 80. C'est un fait vraiment important qui a de très nombreuses répercussions sur notre budget au niveau des dépenses de fonctionnement (au 011) où nous voyons une forte augmentation de l'électricité et de toutes les matières premières. Et ce qu'il est à noter c'est que, malgré cette inflation et cette augmentation des dépenses due à l'inflation, nous arrivons à dégager un résultat net positif de clôture de plus de 4 M€ (4 120 643 €). Ce résultat net positif va nous permettre d'autofinancer nos investissements pour l'année 2023. Ce résultat est remarquable dans la situation actuelle mais ce qui l'est encore plus c'est qu'il a été obtenu sans augmenter les impôts, et ce pour la huitième année consécutive, sans emprunter, et cela pour la treizième année consécutive, et aussi en diminuant la dette à un niveau très faible puisque nous avons une dette de 9 500 000 € que, si nous attribuons toutes nos ressources, nous pouvons rembourser en 2 ans. Et il faut noter que les communes sont sous surveillance lorsque la durée de remboursement de la dette dépasse les 12 ans. Vous voyez donc la capacité que l'on peut avoir d'absorber les investissements.

Bien sûr ce résultat a également été obtenu en maintenant un niveau d'investissement très important puisqu'il se maintient au niveau des années précédentes, mais aussi en améliorant la qualité du service apporté à la population avec la création de nouveaux services municipaux. Je pense à la police de l'environnement, à la création du pôle jeunesse. Et ce n'est pas le cas pour 2022 mais nous allons poursuivre ce processus d'amélioration du service à la population avec la création du service des cartes d'identité.

Si je passe au niveau des chiffres, je vais vous présenter la section d'investissement et la section de fonctionnement.

En section d'investissement, nous avons réalisé pour 8 197 545 € de dépenses. Dans ces dépenses nous retrouvons les nombreuses réalisations qui ont été réalisées lors de l'année 2022. Je pense à la création du parc sur le boulevard de Lattre de Tassigny, devant l'école, donc une renaturation d'une route. Nous retrouvons également la rénovation énergétique de la résidence autonomie de La Falquette, la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Nous avons également la rénovation de l'Office du Tourisme et aussi l'aménagement du parking du Gros Chêne. En plus de ces gros

travaux nous améliorons également le quotidien avec la création d'un vestiaire sur l'aire multisports de la Miolane, la continuité du programme de mise en adaptabilité des bâtiments communaux. Nous avons réalisé le gymnase et la salle Félix Paul, la pose de ventilateurs dans toutes nos écoles. Par les temps qui courent c'est quelque chose de très important. L'agencement du pôle jeunesse, et aussi, comme toutes les années, le renouvellement du parc automobile en essayant toujours, lorsque cela est possible, d'acheter des voitures électriques.

Au niveau des recettes, nous avons réalisé 5 915 338 € de recettes d'investissement. C'est essentiellement l'excédent de l'année précédente, pour 3 252 000 €, et pour 1 400 000 € des subventions, de l'Etat, de la Région, du Département. C'est très important parce que cela note le travail qui est entrepris par l'administration pour rechercher des financements, des subventions, et ce résultat nous montre que le travail est bien effectué et c'est l'occasion de les remercier. Voilà pour la section d'investissement.

Je vais vous présenter maintenant les grandes lignes de la section de fonctionnement.

Au niveau des dépenses de fonctionnement nous avons réalisé 19 167 076 € de dépenses. Au niveau du 011, pour environ 4,6 M€ nous retrouvons, comme je vous l'ai dit dans l'introduction, l'impact de l'inflation avec l'augmentation du prix de l'électricité et de toutes les matières premières. Au niveau du 012, les charges de personnels, nous retrouvons également une augmentation due à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, le Glissement Vieillesse Technicité, et aussi, comme je vous l'ai dit, la création des nouveaux services municipaux. Ensuite nous retrouvons l'amende SRU, le SPIC, pour environ 1 M€, et les subventions à la Caisse des écoles, au CCAS, à l'Office du Tourisme, pour environ 1 488 000 €.

Si je passe au niveau des recettes, nous avons réalisé 23 011 238 € de recettes. Au niveau des recettes du 70 nous avons réalisé de fortes recettes de parkings pour 1,7 M€, c'est dû à la fréquentation touristique de l'été dernier. Au niveau des impôts nous avons réalisé 16 612 912 €. Il est à noter une forte rentrée de la taxe additionnelle aux droits de mutation puisque nous avons rentré environ 2,3 M€, ce qui ne s'était jamais vu sur la commune. C'est dû au marché immobilier qui est très actif sur la commune. Ensuite nous retrouvons les dotations de l'Etat, et comme je vous l'ai dit nous arrivons à un montant de recettes de 23 011 238 €.

Si je vous fais un petit bilan de ce CFU en intégrant les résultats des années précédentes, pour la section d'investissement nous arrivons à un déficit d'investissement de 1 226 132,43 €, auquel il faut rajouter le solde des reports pour un montant de 4 791 678,96 €. Ce solde des reports est très important mais c'est tout à fait normal puisque souvent nous budgétisons les travaux dans l'année n-1 et nous les programmons pour l'année d'après. Ceci est dû à notre activité touristique qui nous permet de réaliser les travaux dès le 1er janvier et de pouvoir les finir pour le début de la saison estivale. Si je fais le total de cette section d'investissement nous arrivons à un déficit de 6 017 811,39 €.

De l'autre côté, en fonctionnement, nous avons réalisé un excédent de fonctionnement de 3 844 162,39 €, auquel il faut rajouter le résultat de fonctionnement reporté de l'année précédente pour un montant de 6 294 292,39 €, ce qui nous fait un résultat positif en excédent de fonctionnement de 10 138 454,78 €. Celui-ci nous permettra de couvrir le déficit d'investissement des 6 M€ et donc, comme je vous l'ai dit dans l'introduction, de dégager un solde net positif de 4 120 643,39 € qui nous permettra de financer les travaux de 2023. Merci.

M. le Maire.- Merci de cette présentation très claire. Y a-t-il des commentaires ? Mme Genevois d'abord, M. Maubé ensuite.

Mme GENEVOIS.- Bonjour à tous. Merci pour cette présentation. Nous avions une question pour savoir où en sont les acquisitions pour le projet Pradeaux Gare. Nous n'avons rien vu dans la partie « engagements de la commune », on supposait donc qu'il n'y en avait pas déjà en cours.

M. le Maire.- Si vous voulez que je vous réponde c'est bien volontiers, Madame. Vous savez que nous avons passé une convention avec l'Etablissement Public Foncier, l'EPF, c'est donc lui qui acquiert un certain nombre de biens. Et lorsque ce sera nécessaire, ce sera le moment opportun, à ce moment-là il y aura le lien entre l'EPF et la commune. Il est donc logique que vous ne le voyiez pas sur le budget de la Ville mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une efficacité de cette convention avec l'Etablissement Public Foncier.

Mme GENEVOIS.- Je me trompe peut-être mais je croyais que dans le CFU on avait aussi le bilan 2022 de l'EPF. En tout cas ma question finale était de savoir s'il était possible de savoir où en étaient les discussions concernant ces acquisitions. Parce que nous avons été interpellés par des habitants pour savoir où cela en était. C'était donc histoire d'avoir des nouvelles de ce sujet des acquisitions, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Si M. Joannon veut bien donner quelques éléments à Mme Genevois. Même si, bien sûr, c'est en dehors du cadre budgétaire puisque, par définition, c'est une convention et ce n'est pas lié au budget et au compte CFU que nous analysons.

M. JOANNON.- De mémoire, à l'instant où je vous parle, nous avons acquis le Château des Tourelles, ce grand bâtiment que l'on voit dans l'alignement de l'ouverture, derrière le Spar. Nous avons acquis 2 maisons mitoyennes avant la traverse Tacone. Quand on part de la gare, sur la droite, il y a une petite traverse dont j'ai oublié le nom, donc 2 maisons individuelles. Une qui n'est pas en très bon état, l'autre qui est en état moyen. Nous sommes en prévision d'acquérir -mais cela va bientôt être finalisé, le Maire vous en parlera peut-être tout à l'heure- une bande de terrain sur la propriété de la CAF des Hautes-Alpes pour élargir la voie entre Tacone et le pont-rail. Dans le cadre de l'acquisition du château il y a aussi la petite construction à droite. Il y a 2 logements dans cette maison qui font partie de l'acquisition. Cette maison est encore occupée, les autres sont libres.

M. le Maire.- Voilà, vous savez tout, Madame. Merci, Monsieur Joannon. Monsieur Maubé, vous avez la parole.

M. MAUBÉ.- Bonsoir à tous. Merci pour cette présentation claire et précise. Je note aussi le bon travail de l'administration et je l'en félicite. Mais dans la continuité des interventions de M. Stoppolani lors des derniers Conseils municipaux relatifs au budget, je souhaite évoquer la bonne gestion affichée. M. le Maire est, je le rappelle, aux manettes des finances de la Ville depuis l'année 2000. Remontons dans le passé et parlons de la taxe d'habitation avant d'aborder la taxe foncière. En 2018, pour la taxe d'habitation, le montant total des impôts locaux pour la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer était de 20 354 492 € contre 7 318 080 € en 2002, soit une belle augmentation de 178,14 %.

Même si nous n'oublions pas que depuis la réforme de 2018 les habitants sont exonérés de la taxe d'habitation, ils ne la payent plus et heureusement. Quoi qu'elle reste d'actualité pour les résidences secondaires et 46 % des logements des Saint-Cyriens sont occupés comme résidences secondaires, soit un total de 4 778, cela représente des finances supplémentaires non négligeables. Mais maintenant, il faut bien trouver un nouveau levier pour continuer à financer la politique municipale.

La taxe foncière, bingo ! En avril 2021 le Conseil municipal a voté un taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les propriétaires, correspondant à l'addition du taux de la commune et du département, soit un taux de 38,25 %. Sur ces 38,25 % le taux communal représente 22,76 % et le taux départemental 15,49 %. Je sais que les chiffres c'est embêtant mais cela nous dit beaucoup de choses. Ce taux de référence pour la commune est, je le redis, voté par le groupe majoritaire. Dans le Var, le taux communal moyen est de 16,3 %. Et je rappelle que le nôtre est toujours de 22,7 %.

Alors oui, M. le Maire et son groupe majoritaire a la possibilité de diminuer, mais pour diminuer les taxes il en a décidé autrement. Contrairement à ce que nous présentent les finances, les finances ne sont pas stables et ne font qu'augmenter. Que ce soit pour la taxe d'habitation ou encore la taxe foncière. La bonne gestion c'est facile avec des recettes fiscales en constante augmentation. Sans oublier que, même si l'on nous rabâche que la municipalité n'augmente pas le taux de la taxe, la base nette fiscale augmente, elle, chaque année. Par conséquent, le montant de la taxe foncière que payent les Saint-Cyriens augmente encore, encore, et encore. Merci.

M. le Maire.- Je serais tenté de vous dire par rapport à votre discours « encore, encore, et encore ». Parce que c'est toujours le même. Vous savez que la taxe d'habitation, ou l'impôt foncier, se divise en un taux dont la compétence c'est nous, et dans une base dont la compétence est naturellement la Direction des services fiscaux.

(Arrivée de M. Pamelle.)

Je pense que ce que nous a dit M. Luciano tout à l'heure est quelque chose de pertinent puisque nous avons effectivement des finances de la commune qui sont tout à fait exemplaires, et elles sont exemplaires sans que nous ayons bougé les impôts. Là encore, ce n'est pas pour répéter mais

Pierre Luciano nous l'a bien dit tout à l'heure avec beaucoup d'à-propos, la dette de la Ville était en 2008, de mémoire, de 24 M€. En 2023 la dette de la Ville sera de 8 M€. 24 / 8. C'est-à-dire que la situation de l'endettement de la Ville est ridicule. Pierre Luciano nous l'a rappelé, deux années pour rembourser. Vous vous rendez compte ce que c'est ? C'est une situation qui est franchement excellente.

Alors, je crois que tous les Saint-Cyriens n'ont qu'à se féliciter des investissements qui sont réalisés. Là encore Pierre Luciano a présenté toute une série d'investissements et on le voit tous au quotidien. Avoir toujours le même discours, alors que vous savez très bien que la marge de manœuvre de la commune ne se trouve que dans le taux, c'est, je pense, plus pour évoquer un sujet plutôt qu'à proprement parler porter un jugement sur les comptes de la Ville. Voilà ce que m'inspire votre commentaire. Monsieur Hocquet, je vous en prie.

M. HOCQUET.- Bonsoir à toutes et à tous. J'ai juste une réflexion en vous entendant. La baisse de la dette de la Ville de 24 à 8 M€, on a tous bien en tête ces chiffres. Moi, ce qui m'interpelle, c'est que les impôts des Saint-Cyriens (qui sont quand même, comme l'a dit M. Maubé, assez élevés par rapport à la moyenne des autres communes) servent en fin de compte à payer la dette. Mais qu'est-ce qu'ils en retirent réellement dans leur quotidien et dans leur vie de tous les jours ? Puisque ces montants servent à rembourser la dette de la Ville. Merci.

M. LUCIANO.- Si je peux me permettre, on n'utilise pas les impôts des Saint-Cyriens pour rembourser la dette mais pour investir. Vous pouvez le voir avec la création de la voie douce cette année, le pôle jeunesse l'année dernière, la création du nouveau parc, il y a de nombreux investissements. Nous, nous préférons investir pour améliorer la qualité de vie à Saint-Cyr et je pense que les gens voient l'évolution de notre Ville qui va dans le bon sens, avec la prise en compte du développement durable, de l'environnement, et nous préférons cette politique que ce que vous proposez.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il éventuellement d'autres commentaires ? *(Pas d'autre commentaire.)*

Si tel n'est pas le cas je vais donc quitter la séance, et si Pierre Luciano, en tant qu'Adjoint aux finances, veut bien faire voter ce Compte Financier Unique.

(M. le Maire quitte la salle.)

M. LUCIANO.- Je vous propose de voter le CFU 2022. Qui est pour ?

VOTANTS 31
POUR 25
ABSTENTIONS 2 (Dominique OLIVIER (Procuration à Madame Laura GENEVOIS) Laura GENEVOIS)
CONTRE 4 (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Corinne ROCHE-SANNA, Gilles STOPPOLANI (Procuration à Monsieur Yvan MAUBE))

(Retour de M. le Maire.)

M. le Maire.- Je vous remercie et je passe au point suivant de notre ordre du jour qui est donc l'affectation du résultat. Si Pierre Luciano veut bien, sur sa lancée, nous présenter ce point-là.

- Affectation des résultats - Exercice 2022 - Budget de la Commune
Rapporteur : M. LUCIANO.

Je vous propose l'affectation suivante : d'affecter les 10 138 454,78 € de résultat de la section de fonctionnement en 4 120 643,39 € en section de fonctionnement, et 6 017 811,39 € en autres réserves au niveau du 1068.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? *(Pas d'observation.)*
Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer.

VOTANTS 32
POUR 26
ABSTENTIONS 2 (Dominique OLIVIER (Procuration à Madame Laura GENEVOIS) Laura GENEVOIS)
CONTRE 4 (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Corinne ROCHE-SANNA, Gilles STOPPOLANI (Procuration à Monsieur Yvan MAUBE))

Merci beaucoup. Nous avons ensuite le point suivant de notre ordre du jour qui est une demande d'aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Contrat Régional d'Equilibre Territorial. Si Mme Montlaur veut bien nous présenter ce point de l'ordre du jour.

- Demande d'aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur - Contrat Régional d'Equilibre Territorial
Rapporteur : Mme MONTLAUR.

Bonsoir à tous. En effet, la Ville est éligible à une aide financière de la Région dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le CRTE. Sur un court terme, ces contrats ont vocation notamment à favoriser un aménagement et un développement équilibrés du territoire et donc d'assurer une meilleure visibilité des politiques régionales. Ils sont notamment destinés à des projets en faveur de la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires.

Fin 2022, la Région Sud a procédé à un recalibrage des actions attenantes à ces fameux contrats CRTE en fonction de leur état d'avancement. Le contrat étant établi entre la Région Sud et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, c'est dans un premier temps notre Communauté d'agglomération qui doit délibérer pour nous permettre ensuite d'en parler ce soir et de délibérer à notre tour. Comme vous avez pu le voir en annexe, le Conseil communautaire a bien approuvé l'avenant du contrat le 23 avril dernier.

De notre côté, le projet communal qui participe à la transition écologique et qui rentre dans le contrat CRTE est celui de l'aménagement urbain du quartier Pradeaux Gare. Rapidement et dans les grandes lignes, c'est un projet que vous connaissez. Vous savez que c'est un projet qui entraînera des acquisitions foncières, l'aménagement des voiries pour desservir ce nouveau quartier en favorisant bien sûr les mobilités douces, la création d'espaces publics paysagers et la relocalisation des services techniques municipaux.

Le projet se déroulera en trois phases, et chaque phase a son plan de financement et donc son aide de la Région. Premièrement, la phase d'études, avec un montant total estimatif de 672 000 €. Elle peut bénéficier d'un financement de la Région à hauteur de 24 %, soit 161 280 €. Ensuite la phase d'aménagement, avec un coût total de 940 000 €. La Région financerait également à hauteur de 24 %, soit 225 600 €. Et enfin la phase travaux de délocalisation du centre technique municipal avec un coût total de 3 500 000 €, et ici la Région financerait à hauteur de 19 %, soit 669 120 €. Soit un financement total de la Région pour ces trois phases s'élevant à 1 056 000 €.

Je vous propose de délibérer en approuvant ces plans de financement et donc la demande de subvention à la Région Sud. Merci à vous.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette présentation également très claire.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires ? Mme Roche-Sanna et Mme Genevois.

Mme ROCHE-SANNA.- Bonsoir à tous. Nous tenons à vous remercier pour la recherche de cette subvention, elle permettra effectivement de financer des projets intéressants. Néanmoins, nous ne pouvons voter favorablement pour cette délibération car il y a quelques points notables qui nécessitent une attention particulière.

En premier point, cette délibération concourt au projet Pradeaux Gare sur lequel nous sommes opposés depuis le début de notre aventure de la campagne.

Second point, la relocalisation du CTM sur lequel nous sommes également opposés car il va jouxter l'école et le pôle jeunesse.

Si ces deux points étaient éventuellement retirés de cette délibération, à ce moment-là nous voterons pour. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci, Madame, de votre commentaire. Madame Genevois, je vous en prie.

Mme GENEVOIS.- Merci. Dans la phase d'aménagement nous avons noté qu'il ne s'agissait que d'une partie de l'aménagement du projet. Notre question concerne donc la partie nord de l'avenue Charles de Gaulle et notamment l'élargissement du pont-rail. Puisque vous aviez mentionné en amont du projet que l'élargissement du pont était une condition *sine qua non* au projet et il avait été noté dans un chiffrage de l'étude Citadia en 2019 un budget d'environ 17 à 20 M€ pour ces travaux d'élargissement du pont-rail, or la SNCF a déclaré qu'elle ne financerait pas ces travaux-là. Du coup, qui va financer ces travaux ?

Mme SAMAT.- Qui vous a dit que la SNCF ne financerait pas ? Qui vous a dit ça ?

Mme GENEVOIS.- C'est un élément qui était ressorti en amont dans les échanges que nous avons eus les 2 dernières années.

M. le Maire.- Madame Genevois, peut-être un petit point d'ordre, si vous me le permettez.

Mme GENEVOIS.- Volontiers.

M. le Maire.- Pour que vous compreniez bien les choses. Lorsqu'il y a des financements du Conseil régional il y a deux catégories de ces financements en question. Il y a une première catégorie qui sont les financements directs de la Ville et souvent nous avons le plaisir de délibérer en ce sens, puis ensuite il y a le CRET, et Mme Montlaur vient de le dire de façon très explicite, le CRET transite par la Communauté d'agglomération. C'est-à-dire que la délibération que l'on vous propose a été délibérée rigoureusement pour la même chose dans le même sens par la Communauté d'agglomération. Lorsqu'il y a des demandes de subventions la Région souhaite, et c'est parfaitement logique de sa part, que les crédits octroyés à ces subventions soient des crédits qui sont utilisés de manière rapide. Or vous savez que dans le schéma général Pradeaux Gare vous avez des phases qui sont des phases 1. Et Mme Montlaur vous l'a dit, elle vous a dit « la phase 1 », après elle vous a dit « la phase 2 », après elle vous a dit « la phase 3 », et il est bien évident que nous sommes ici sur la phase 1. Dans les urgences de la phase 1 il y a tout ce qui concerne l'élargissement de l'avenue du Général de Gaulle, et dans la phase 1 il y a également le déplacement des services techniques. C'est fondamental. C'est pour cela que vous trouvez dans la phase 1 de ce CRET les éléments qui viennent d'être rappelés. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de financement via la SNCF, via la Région, via le Département, via l'agglomération, via la Ville, via des tas de personnes sur l'ensemble du projet.

Ce n'est pas un projet mineur, c'est un projet qui est majeur, et depuis le premier jour je le répète, il est bien évident que l'on ne peut aller à la gare que s'il y a le calibrage du pont. Vous n'allez pas faire une gare pour ne pas pouvoir y aller, c'est idiot. Il est donc bien évident que les travaux en question se tiendront mais ils ne se tiendront pas dans les deux ans qui viennent. Or nous délibérons pour les travaux de la phase 1. La Ville aura l'occasion de délibérer sur la phase 2 mais ce sera dans deux ans. Et la Ville aura l'occasion de redélibérer dans quatre ans sur la phase 3. Tout ceci chaque fois après que la Communauté d'agglomération ait elle-même délibéré.

Si vous voulez vraiment tout savoir, la particularité c'est que les demandes sont faites par l'agglomération mais qu'au niveau du financement c'est la commune en direct qui demande à la Région les crédits. C'est la raison pour laquelle nous sommes là pour les voter. Voilà dans le phasage.

Il n'y a pas de point particulier, si ce n'est le fait que lorsqu'il y a un gros projet c'est un projet qui est phasé. C'est quand même la moindre des choses. Je pense que je vous ai ainsi rassurée, Madame.

S'il n'y a pas d'autre commentaire je vous invite à délibérer sur cette demande d'aide auprès de la Région via le CRET, donc via une demande qui a été délibérée dans les mêmes termes, c'est pour cela que vous l'avez dans le dossier, par la Communauté d'agglomération. Qui est pour ?

VOTANTS 32
POUR 25
ABSTENTIONS 3 (Dominique OLIVIER (Procuration à Madame Laura GENEVOIS) Laura GENEVOIS)
(Evelyne LARLET-LOIR)
CONTRE 4 (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Corinne ROCHE-SANNA, Gilles STOPPOLANI (Procuration à Monsieur Yvan MAUBE))

Merci beaucoup. Nous avons ensuite une demande d'aide financière au titre cette fois-ci du fonds de dotation de Paris 2024 sur un projet sportif et culturel « des jeux olympiques antiques aux jeux modernes ». Si Pascal Cordeil veut bien nous parler de ce beau projet.

- Demande d'une aide financière au titre du fonds de dotation Paris 2024 - Projet sportif et culturel « des jeux olympiques antiques aux jeux modernes »
Rapporteur : M. CORDEIL.

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir, chers Collègues. C'est avec un plaisir non dissimulé que je vous présenterai ce projet, vous imaginez bien. Avant toute chose, en lien avec le sport, je souhaitais informer chacun d'entre vous, et les Saint-Cyriens qui veulent bien nous regarder, que nous avons une belle association qui s'appelle ESO qui pratique le triathlon et qui aura le plaisir de représenter Saint-Cyr au championnat du monde à Nice le 10 septembre. Voilà pour le sport.

En ce qui concerne cette délibération, la demande financière au titre de fonds de dotation Paris 2024, c'est ce projet sportif et culturel que nous avons décidé d'appeler « des jeux antiques aux jeux modernes ».

Pour la partie administrative de la présentation, permettez-moi simplement de vous énoncer le plan de financement prévisionnel. La demande de subvention concerne, pour le fonds de dotation, une partie de 30 000 € que nous souhaitons de leur part. La Ville interviendrait à hauteur de

63 900 € en ce qui la concerne, pour un montant total TTC de 93 900 €. Voilà un beau projet pour les impôts de nos Saint-Cyriens qui peut être très agréable à vivre et partager. Je vous demanderai de vous exprimer à la fin de ma présentation, si vous le permettez.

Pour aller plus en profondeur sur ce projet, ce n'est pas le projet d'une seule personne, ce n'est pas le projet de M. le Maire, c'est le projet de toute une équipe et c'est le projet pour tous les Saint-Cyriens.

Si l'on s'attarde un peu sur ce projet, en réponse à la labellisation « terre de jeux 2024 » que nous avons obtenue il y a 2 ans, la Ville de Saint-Cyr se devait d'avoir un projet agréable représentant le sport mais aussi la culture. Bien que souvent opposés, le sport plus pour le corps et la culture plus pour l'esprit, la Ville de Saint-Cyr a souhaité joindre les deux parce que, si l'on s'en réfère à l'histoire et au bon sens, on s'aperçoit que le corps et l'esprit nous concernent tous, et le sport et la culture nous concernent tous aussi.

L'Histoire nous rappelle qu'il y a 2800 ans l'an prochain, le premier couronné des Jeux Olympiques était Corèbe d'Élis -la professeur d'Histoire qui est à ma gauche pourra me reprendre si je dis des âneries- et ce premier couronné a gagné une épreuve sportive, mais par la suite ces Olympiades étaient appelées des Olympiades culturelles. Elles font référence aux valeurs que représentent le sport et la culture, à savoir qui sont des valeurs de paix. Je pense que dans ce monde aujourd'hui il est important de les véhiculer et de mettre les moyens nécessaires pour faire avancer ces valeurs. Nous sommes profondément convaincus que ces valeurs sont celles qui, dans le temps, resteront. Pour cela, la commune a décidé d'y mettre un prix et d'y développer des valeurs.

En réponse aux Jeux Olympiques qui sont représentés par 5 anneaux, nous avons souhaité 5 dates, donc 5 lieux sur la commune, pour valoriser, tantôt l'environnement naturel, tantôt la richesse de nos infrastructures, et tout cela avec une richesse humaine qui nous semble évidente au regard des 100 associations que possède la commune et de ses 12 000 habitants.

Pour cela, l'acte 1 de ce projet « de l'antiquité aux jeux modernes » devra se dérouler naturellement à Tauroentum, au sens de l'histoire qui fait référence à Taurois qui a accosté il y a 26 siècles à Saint-Cyr-sur-Mer, notamment sur la plage de la Madrague, au regard des travaux qui ne sont pas terminés sur ce site de Tauroentum. L'idée serait que nos enfants Saint-Cyriens partent de la Société nautique du Golfe des Lecques, amènent une flamme à la Madrague pour l'acte 1.

Sur cet acte 1 nous aurons aussi le plaisir d'avoir la participation de l'école municipale de musique. Nous aurons aussi la présence des jeunes sapeurs-pompiers qui pourraient garder cette flamme que le Maire aura le plaisir d'allumer sur cette première journée. C'est un peu un symbole mais les jeunes sapeurs-pompiers qui gardent ce feu qui vit en nous représentent une belle image de la solidarité Saint-Cyrienne. Ce projet est réussi parce que des élus et des fonctionnaires se sont rassemblés autour d'une table et y ont mis toutes les énergies positives. Je tiens sincèrement à remercier chacun d'entre vous, quel que soit le taux d'implication quant à ce projet.

Par la suite de cet acte 1 nous avons imaginé, tous ensemble bien évidemment, qu'une troupe qualifiée pourrait venir montrer à nos enfants, dans un premier temps, ce qu'était le sport dans les jeux antiques il y a 2800 ans, puis pourquoi pas les initier et leur faire découvrir ces pratiques sous des formes ludiques puisque le plaisir est essentiel dans la pratique du sport.

Voilà pour l'acte 1. Ce sera des petits hoplites qui viendront nous montrer tout cela.

Pour aller moins profondément sur les autres actes de ce beau projet, le deuxième acte se déroulerait le samedi 16 décembre dans une infrastructure municipale cette fois-ci, au gymnase des Oliviers, et viendrait mettre en valeur plusieurs activités olympiques qui seront aux Jeux Olympiques de 2024, c'est-à-dire l'an prochain à Paris. Nous sommes aidés sur ce projet de façon convenable et appuyée par tous les Comités départementaux. Je vais me permettre de vous citer quelques disciplines que nos enfants pourront découvrir : le badminton, le basket, la boxe anglaise, l'escrime, le handball, le judo, le taekwondo, la lutte, ou encore la gymnastique rythmique.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je laisserai la partie culturelle à mon collègue Jean-Michel Valentin qui a plus de profondeur concernant l'aspect culturel de ce projet. Je ne vais donc pas m'avancer à des sonnets, des quatrains, des tercets ou je ne sais quel aspect culturel parce que je n'en ai pas la compétence, mais pour l'acte 1 de ce projet quelques personnes âgées pourront venir des maisons de retraite que nous avons à Saint-Cyr nous faire part de tout leur talent. Comme vous le voyez, c'est donc un projet qui concerne tous les Saint-Cyriens.

Pour l'acte 3 il y aura un gros travail sur le handicap, parce que le handicap dans le sport est quelque chose d'important que nos enfants devront découvrir. Pour cet acte 3, qui se déroulera le 17 février 2024 au gymnase municipal, nos enfants, pour une fois, auront un autre regard

puisqu'ils seront à leur tour handicapés. Ils seront peut-être dans des fauteuils roulants, si nous avons l'acceptation du Comité de basket qui voudra bien nous en prêter, et ça les aidera à grandir.

Pour cet acte 3 nous aurons aussi un temps d'échange avec une association qui s'appelle « Surfeurs Dargent » à l'issue d'un film qui s'appelle « Ora » qui mettra un accent sur les handicaps que l'on peut connaître. Il y aura notamment une personne qui s'est fait manger la jambe par un requin. Cela peut paraître extraordinaire mais c'est quand même la vie d'un homme. Il y aura une personne qui est sourde malentendante, une autre à qui il manque un bras, et ces personnes-là aujourd'hui pratiquent toujours leur passion.

Pour le quatrième acte nous retournerons dans notre belle baie des Lecques avec une mise en valeur des associations qui sont les acteurs nautiques, et bien évidemment une mise en valeur de notre espace naturel.

Et pour l'ultime journée, qui ne sera peut-être pas le clou du spectacle mais le bouquet final, nous retournerons là sur les jeux modernes puisque nous avons 5 écoles maternelles et primaires qui seront toutes habillées des couleurs représentées par les anneaux olympiques. Elles défileront de la place de la Liberté à la nouvelle infrastructure qui est en train d'être construite qui est le skate-park. Sur ce site il y aura vraiment de belles infrastructures qui seront mises en place.

Nous espérons être aidés par de nombreuses personnes et par de nombreuses associations pour mettre sur pied ce projet qui est, je pense, un beau projet. C'est un projet municipal qui intervient à mi-mandat, à un moment où le COVID nous laisse un peu tranquilles pour développer de beaux projets avec les impôts des Saint-Cyriens.

Si Jean-Michel VALENTIN veut bien compléter sa partie. Merci.

M. VALENTIN.- Merci, Pascal, chers Collègues. C'est effectivement un projet intéressant de par les valeurs partagées. Puis, avec Pascal CORDEIL, il est vrai que nous initions une fois de plus la transversalité entre les délégations municipales et entre les services de la commune. C'est déjà très intéressant.

Tout à l'heure tu soulignais que le projet était transversal et intergénérationnel, nous n'avons évidemment pas oublié les enfants, notamment avec une belle création qui sera faite sous l'égide d'un artiste autour des anneaux olympiques qui seront revisités à travers un travail artistique

collaboratif, à la fois avec le personnel du centre d'art et sous la direction artistique d'un peintre reconnu.

Pour conclure, cet aspect des choses qui semble quand même essentiel c'est, à la fois les valeurs humaines, le côté création, et le côté participation de toutes les générations.

M. le Maire.- Merci à l'un et à l'autre de cette présentation. Je crois que c'est effectivement un beau projet fédérateur et, a fortiori, avec la perspective des Jeux Olympiques, cela donne un élan à l'ensemble.

Y a-t-il des commentaires ? Madame Roche-Sanna, je vous en prie.

Mme ROCHE-SANNA.- Je n'ai pas bien compris le nom de l'association du triathlon.

M. CORDEIL.- ESO Saint-Cyr, qui est nouvelle puisqu'elle a 2 ans d'existence.

Mme ROCHE-SANNA.- D'accord. Merci.

M. le Maire.- Je vous invite à délibérer pour demander les subventions pour ce beau projet « des jeux olympiques antiques aux jeux modernes ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nous passons au point suivant, actualisation des tarifs à compter du 1er septembre 2023, équipements communaux au budget de la commune. Si Mme Samat a la gentillesse de nous présenter ce point de l'ordre du jour.

- Actualisation des tarifs à compter du 1er septembre 2023 - Salles et équipements communaux - Budget de la commune

Rapporteur : Mme SAMAT.

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, si vous me permettez, avant de présenter la délibération sur les tarifs, nous avons reçu, pas plus tard qu'hier, le PV du dernier Conseil communautaire au cours duquel nous avons délibéré sur la même délibération qui vous a été présentée concernant la demande de subvention au Conseil régional. Je voudrais quand même apporter une précision. Je l'ai là sur ma tablette et je viens de relire le PV, je préciserai à l'ensemble de mes collègues, au public et au public dans la salle, que lors de ce Conseil communautaire Mme Larlet-Loir et M. Maubé étaient présents et ont voté pour

cette délibération. Alors, moi j'aime bien la cohérence, je tenais donc à vous l'apporter en précision.

Je passe maintenant à la délibération du jour. En effet, les salles municipales, et ce n'est pas nouveau, sont mises à disposition en contrepartie d'une redevance dont les montants sont fixés par délibération du Conseil municipal, et la tarification est élaborée en fonction du profil des utilisateurs et de la durée d'utilisation. La dernière délibération sur les tarifs au niveau des salles a été prise en décembre 2018 pour une prise d'effet au 1er janvier 2019. Depuis, aucun tarif n'avait été revu -je n'ai même pas envie de dire « augmenté », c'est « revu »- et la philosophie non plus.

Vous avez eu la note de synthèse qui a présenté cette délibération avec les différents tarifs. On distingue deux catégories : les utilisations occasionnelles avec différents usagers et les utilisations régulières. Vous avez les tarifs sous les yeux.

Je précise que les associations peuvent bénéficier d'une salle pour y tenir leur assemblée générale, quelle que soit l'association. Leur assemblée générale annuelle mais aussi pour y organiser une activité d'intérêt général, et j'insiste, qui serait ouverte à tous. Les associations à but non lucratif dont l'objet est à caractère sportif, culturel, caritatif, social ou environnemental peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle, conformément aux dispositions combinées des articles L.2121-1 du Code de la propriété des personnes publiques et L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales, à condition que l'objet de l'association revêt un intérêt communal certain.

On conserve bien sûr la même règlementation : un planning d'occupation des salles qui est obligatoirement fourni au mois de septembre lorsque les créneaux sont validés, une convention qui est établie, et nous le faisons depuis toujours, entre l'association et la Mairie, et bien sûr nous demandons chaque fois une copie d'assurance, le nom du responsable qui est responsable pour tout ce qui pourrait se passer dans la salle qui est occupée.

Il peut y avoir aussi une exonération totale ou partielle appliquée sur les tarifs en vigueur. Alors, au cas par cas, chaque fois ce sera étudié, et lorsqu'il y aura une exonération totale ou partielle, à ce moment-là on déterminera la valeur de cette exonération et l'on demandera à l'association de l'imputer dans ses comptes dans le cadre d'avantages en nature.

Ce soir il nous est demandé d'adopter les tarifs des salles et des équipements communaux liés au budget de la

commune et formalisés dans le tableau qui nous a été communiqué. De décider de l'application de ces tarifs qui prendront effet à compter du 1er septembre 2023. Et bien sûr d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche en vue de leur application à partir de cette date du 1er septembre 2023.

Je préciserai que cette délibération, comme tous les tarifs -puisque nous avons aussi voté les tarifs en décembre dernier- sera transmise au représentant de l'Etat mais transmise aussi au Trésor Public qui contrôle tout cela. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci beaucoup de cette présentation très claire. Je ne sais pas s'il y a des commentaires.

M. MAUBÉ.- Concernant l'exonération, est-ce qu'il y aura la mise en place d'une commission et une critérisation pour savoir quelles associations pourront être exonérées ? Parce que là, dans le cadre de la délibération ce n'est pas noté.

Je note aussi qu'il manque quelques équipements et lieux du domaine public. Là vous ne spécifiez que les salles. L'utilisation du domaine public, type le surf, d'autres associations, d'autres lieux, les terrains de sport, les terrains extérieurs, normalement ils doivent aussi bénéficier de cette tarification.

Et dernier point, comme cela il y en aura trois et je m'arrêterai là, cette délibération ne prend pas en compte le coach sportif, c'est-à-dire ceux qui sont rémunérés sur le domaine public et qui exercent une activité privée. Elle n'est pas tarifée.

Je voulais donc savoir si vous aviez prévu ces trois points-là. Je suis Président d'association, je fonctionne comme cela depuis des années, on votera certainement en ce sens cette délibération-là. En vous remerciant.

Mme SAMAT.- Merci. Je laisserai le point 3 à Pascal Cordeil. Pour le premier point, c'est valable pour toutes les associations, et ce sera vraiment au cas par cas. Maintenant, réunir une commission, franchement…

M. MAUBÉ.- Vous comprendrez bien que je ne peux pas voter quelque chose si je ne sais pas quel type d'association peut être rémunéré. C'est ça ma vraie question. Je vais reprendre 3 exemples. Le judo, qui est un sport olympique, je suis Président, je le suis au premier regard. Le Kempo, par exemple, qui, lors de la réunion que vous avez faite en amont

du Conseil municipal, ce que je trouve un peu cavalier quand même…

Mme SAMAT.- Pourquoi « cavalier » ? Vous avez été invité comme tous les présidents. Si leur judo n'était pas représenté on n'y est pour rien.

M. MAUBÉ.- Ce n'est pas ça le sujet. Le sujet c'est que normalement on présente une délibération a posteriori de l'avoir votée et pas avant de l'avoir votée. C'est ce que je trouvais cavalier. Et, oui, j'ai eu l'invitation tard, je m'en excuse, et je me suis excusé auprès de vous de mon absence.

Je reviens donc sur le sujet. Une association comme le Hand Loisirs qui fait payer 35 € l'adhésion à ses 10 ou 20 membres dans l'année et qui utilise le gymnase, est-ce que celle-ci sera exonérée ? Le Kempo, j'ai parlé avec le Président, il semble avoir compris que les tarifs allaient s'appliquer à lui, qu'il n'allait pas rester dans la même dynamique. Moi, étant absent, j'en profite pour poser la question, en tant que Président de judo, est-ce que ces tarifs me seront exonérés ou non ? Au vu de l'intérêt général porté par notre association, qui est aussi sport olympique. Merci beaucoup.

M. le Maire.- Avant l'intervention de Pascal Cordeil sur ce dernier point, je crois que Mme Samat a bien posé le cadre. Le cadre c'est que nous avons une centaine d'associations et elles ont toutes des modes de fonctionnement différents. Et c'est logique, elles n'ont pas le même objet, elles ne sont pas dans les mêmes lieux, elles n'ont pas la même façon de fonctionner. Il y en a pour lesquelles il y a des cours, il y en a pour lesquelles il n'y a pas de cours. Il y a toutes les configurations et nous les avons analysées les unes après les autres. L'idée de cette délibération est d'avoir un cadre et que celui-ci s'applique à toutes les associations. Le même cadre s'applique donc à tous, que l'association ait beaucoup de membres, qu'elle ait peu de membres, qu'il y ait des cours, pas de cours, olympique ou pas olympique, qu'il y ait une activité régulière, très régulière, qu'elles utilisent beaucoup de salles, peu de salles, on a en fait un mode opératoire qui permet de gérer tous les cas. Je crois que c'est la force de cette délibération et elle a été prise -il faut bien que tout le monde en ait conscience, je sais que vous en avez forcément conscience- par rapport à une préoccupation qui est celle de la concurrence. C'est-à-dire que l'on n'a pas le droit, lorsque l'on est une commune, de mettre des tarifications ou des absences de tarifications qui

portent atteinte à d'éventuels privés qui seraient susceptibles de faire la même chose. C'est une philosophie que l'on trouve…

Je sais que Mme Samat a regardé dans un nombre incalculable de villes, dans toutes les villes il y a quelque chose qui ressemble de près ou de loin à la nôtre, et la logique est bien celle-là : avoir un cadre. A partir du moment où l'on a un cadre on a des élus qui ont des liens privilégiés avec des associations et à ce moment-là ce sera analysé de la manière la plus équitable possible, vous vous en doutez bien, avec les présidents des diverses associations. Mais au niveau de l'information cela ne pouvait évidemment se faire avant. Je pense que c'est de la courtoisie, puisque lors de cette réunion nous avons bien évidemment conditionné le fait de ce que nous disions à la délibération du Conseil municipal.

Mme SAMAT.- Je pense qu'il y a peut-être un malentendu au niveau du terme « exonération ». Il ne va pas y avoir une liste de quelques associations qui seraient en dehors de ce cadre-là. Non, c'est tout le monde est dans ce cadre, et selon une activité un jour J, j'ai envie de dire qu'à ce moment-là il peut y avoir une exonération dans la mesure où il y a un intérêt général.

M. CORDEIL.- J'ai tout mon temps, c'est le jour le plus long, on va essayer de ne pas le faire le plus long.

Simplement, point 3 : les coachs sportifs. Pour vous partager notre inquiétude, le domaine public, vous le savez bien, tous les dimanches il y a un marché, mais à partir du moment où il y a une activité commerciale les coachs sportifs répondent à la même règle que le marché. Pour cela, il y a quelques semaines nous avons constitué une Commission ad hoc qui va devoir travailler sur un dossier de mise en concurrence, justement parce qu'on sent qu'il y a un intérêt du sport sur la commune. Cela émane peut-être de la situation sanitaire que nous avons connue qui a un peu redistribué certaines cartes sur le domaine public. Nous avons un devoir c'est de faire respecter les règles, nous sommes là pour ça. Après, s'il y a des coachs qui exercent aujourd'hui sur le domaine public, n'ayez crainte, ils sont identifiés, ils ont été informés de la situation qui les juge sans droit ni titre sur le domaine public. Les semaines ou les mois qui arrivent, semaines je pense, vont nous permettre de mettre en place tous les dispositifs nécessaires pour rester dans la règle et la faire respecter.

Monsieur Maubé, simplement, quand vous posez une question, le respect demande que vous me regardiez quand je vous réponds. Merci.

M. le Maire.- Après M. Maubé je crois qu'il y avait Mme Genevois. Après Mme Larlet-Loir, et M. Hocquet.

Mme GENEVOIS.- Ma question concernait la location possible de salles par des groupes d'opposition et dans le but d'y recevoir du public. Serait-il possible que les groupes d'opposition puissent également louer l'une de ces salles pour recevoir du public et échanger avec ?

Mme SAMAT.- La règle est la même, que vous soyez… Excusez-moi, je dirais « minorité » plutôt qu'« opposition ». Je pense que l'on n'est pas dans un combat. Si nous voulons réserver une salle, l'élue lambda que je suis aura la même règle. Maintenant si c'est en période électorale il y a un règlement là-dessus. Si c'est en période électorale vous avez la salle qui est mise à disposition où vous recevez…

Mme GENEVOIS.- Si par exemple on voulait aborder un sujet X, est-ce qu'on pourrait louer la salle ?

M. le Maire.- Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous avons une délibération qui concerne les périodes électorales. C'est-à-dire qu'en périodes électorales tout candidat qui est habilité à se présenter postérieurement à son inscription à la préfecture a la possibilité d'avoir une salle. Dans ce cas-là il y a une priorité absolue pour les périodes électorales et les associations qui utilisent les lieux sont priées, exceptionnellement, de ne pas les utiliser au profit de la période électorale. C'est une délibération que nous avions prise il y a quelques années et elle fonctionne à toutes les campagnes électorales, quel que soit le type d'élection. Cela peut être des présidentielles, des municipales, peu importe, pour tout type d'élection cela fonctionne ainsi.

Maintenant il y a une deuxième règle qui n'a rien à voir avec la première, c'est : on ne tient pas d'activité politique dans une salle municipale. C'est un deuxième principe. Si une réunion concerne l'élevage des escargots, je dirais « très volontiers » et ce sera octroyé comme pour tout type de Saint-Cyrien. En revanche, s'il y a une dimension politique dans la demande, naturellement ce sera refusé.

Madame Larlet-Loir.

Mme LARLET-LOIR.- Déjà, Renée, tu nous fais un mauvais procès, mais je ne vais pas répondre là.

Mme SAMAT.- Ce n'est pas mon prénom.

Mme LARLET-LOIR.- Andrée, pardon. Tu nous fais un mauvais procès dans le sens que, avec Yvan MAUBE, le 13 avril, en Conseil communautaire, on n'a pas du tout voté ce qui nous a été présenté aujourd'hui en Conseil municipal. Il ne faut pas tout mélanger. On a approuvé un avenant au Contrat Régional d'Equilibre Territorial deuxième génération entre la Région Sud PACA et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

Cela étant, je voudrais que l'on m'explique pourquoi, avec un résultat positif de 4 120 643,39 € qui nous permet d'améliorer la vie des Saint-Cyriens, comme l'a si bien dit Pierre Luciano, pourquoi on demande à des associations qui sont déjà bien impactées par la COVID de payer l'utilisation régulière des salles. Est-ce que la Ville n'a pas assez d'argent pour cela ?

Deuxième point. Avec mes camarades, que tu connais bien d'ailleurs, j'ai également relu cette délibération et ce qui me gêne un peu c'est l'utilisation du verbe « pouvoir », car il laisse une large place à l'arbitraire. Alors attention, je ne prononce pas le mot de « clientélisme », je dis simplement « arbitraire ». On aurait voulu avoir dans cette délibération un peu plus de précisions sur l'octroi de salles municipales ou d'avantages en nature pour éviter justement qu'un jour on puisse vous taxer de clientélisme.

M. le Maire.- Excusez-moi mais je vais vous répondre de manière particulièrement importante. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Il ne s'agit pas d'aller chercher des recettes, il s'agit tout simplement de respecter la loi. Je vous fais remarquer que la règle de la concurrence est une règle qui s'applique à tous, y compris à nous. Et quand je dis « y compris à nous », je pense qu'il ne vous a pas échappé que désormais on a un budget pour les parkings. Je pense qu'il ne vous a pas échappé que nous avons un budget pour les chambres funéraires. Et dites-vous bien que tout cela a été uniquement pour que l'on applique à nous-mêmes ce que l'on applique dans le cadre de cette délibération. C'est pour le premier point.

Et pour le deuxième, Madame, quand vous parlez du verbe « pouvoir », ce que vous ignorez, mais je l'ai devant moi, c'est que le Code général de la propriété des personnes publiques a un article L.2125-1 où il est écrit que « l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine

public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif ». « Peut être délivrée ». Il s'agit bien du verbe « pouvoir », et donc la délibération qui reprend l'article du Code général de la propriété des personnes publiques. Alors vous êtes peut-être au-delà ou en lévitation au-dessus du Code général de la propriété des personnes publiques mais en tout cas nous, lorsque l'on prend une délibération, on la prend sur la base de documents. On a le Code général des collectivités territoriales, c'est l'article L.2144-3, et le Code général de la propriété des personnes publiques, l'article L.2125-1, et tout ce que nous avons dans la délibération, et la phrase qu'a lue Mme Samat dans sa présentation tout à l'heure, est précisément extrait de ces deux articles du code.

Mme LARLET-LOIR.- Monsieur le Maire, rien ne vous empêche d'expliciter la chose dans une délibération pour laisser un peu moins de flou. Est-ce que la loi vous contraint ? Non. Les citoyens voudraient plus de transparence et là il n'y a pas de transparence. Je suis désolée, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Monsieur Hocquet, à vous.

M. HOCQUET.- Merci de me donner la parole. C'était juste en réaction au premier point, c'est à peu près dans la même veine. Comme vous l'avez dit vous-même, on a plus d'une centaine d'associations, elles sont toutes différentes, on est complètement d'accord là-dessus. Du coup, au travers de cette délibération, vous avez voulu fixer un cadre large pour que justement toutes ces associations puissent rentrer dans ce cadre. Le problème c'est que pour moi ce cadre est trop large parce que, du coup, pas ou peu lisible pour tous. Ce sera sujet à caution lors des délibérations ou des conclusions pour telle ou telle association qui ne pourra pas s'y retrouver ou pas comprendre parce que justement on n'a pas quelques critères qui pourraient aiguiller les différents présidents d'associations en fonction des réponses données, etc.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? *(Pas d'autre observation.)*

Si tel n'est pas le cas, je vous propose donc de délibérer. Qui est favorable à la mise en œuvre de ces tarifs sur le budget de la Ville ?

VOTANTS **32**
POUR **25**
ABSTENTIONS **6** (Yvan MAUBE, Dominique HOCQUET, Corinne ROCHE-SANNA, Gilles STOPPOLANI (Procuration à Monsieur Yvan MAUBE)) (Dominique OLIVIER (Procuration à Madame Laura GENEVOIS) Laura GENEVOIS)
CONTRE **1** (Evelyne LARLET-LOIR)

Merci beaucoup. Nous avons le point suivant de notre ordre du jour qui concerne la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement à la commune, signature du marché. Si Mme Groc veut bien nous présenter ce point.

MARCHES

- Gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune - Signature du marché
Rapporteur : Mme GROC.

Bonsoir à tous. *(Lecture du rapport.)*

Mme SAMAT.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je vous demanderai de quitter la salle parce que je ne participerai pas à ce vote.

M. le Maire.- Merci, Madame.

(Mme Samat quitte la salle.)

Y a-t-il des commentaires sur ce projet de délibération ? *(Pas d'observation.)*
Si tel n'est pas le cas, je vous invite à délibérer.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
(Mme Samat ne participe pas au vote.)

Merci beaucoup. Vous avez tous compris que Mme Samat étant membre de l'ODEL, elle ne pouvait pas participer à ce vote. Si l'on peut avoir la gentillesse de lui demander de regagner la salle.

(Retour de Mme Samat.)

Merci beaucoup. Nous avons ensuite 3 délibérations qui concernent le SIVAAD, et qui dit SIVAAD dit Mme Manoukian, si elle veut bien nous présenter ces 3 délibérations sur le SIVAAD.

- S.I.V.A.A.D. - Procédure d'appel d'offres 2022/2023 - Avenant n°2 rectificatif - Correction d'une erreur matérielle sur 22 postes de prix au marché concernant la SA Nouvelle Librairie Charlemagne : lot 2 - F02 (fournitures de bureau et petits matériels informatique) - Autorisation du Conseil Municipal au Maire - Délibération complémentaire
Rapporteur : Mme MANOUKIAN.

Avec grand plaisir. Bonsoir à tous, merci, Monsieur le Maire. Je suis ravie de vous présenter les 3 délibérations suivantes, je deviens spécialiste ès-SIVAAD, vous l'aurez bien compris. Donc 3 scénarios différents. Permettez-moi de vous présenter la première délibération.

La première délibération est quand même un scénario que nous n'avions jamais rencontré. Il s'agit de la société prénommée SA Nouvelle Librairie Charlemagne, pour laquelle nous avons d'ailleurs voté des avenants très récemment. Nous avons successivement adopté, d'abord le marché, puis fait des révisions, et dernièrement, en avril 2023, un avenant avec des clauses dites butoirs, etc. Il se trouve qu'il y aurait, dans cet avenant, 22 postes de prix qui font l'objet d'une erreur matérielle. C'est plus du formalisme que concrètement une erreur mais il faut effectivement repasser au vote.

Pour bien situer le problème, en fait, dans ce cas-là, c'était une erreur de prix lié à un article seul et non pas au packaging conditionnement. Quand vous identifiez un prix pour un objet alors que vous en vendez 12 dans le packaging, le marché peut être un peu trompé. En tout cas c'est une erreur et elle était dite uniquement matérielle parce qu'effectivement ce n'est qu'une confusion et non pas une stratégie, etc.

Ensuite, 22 postes de prix sur 397. On essaie de voir si c'est un volume d'erreur qui nécessiterait de repasser un marché. Eh bien non, c'est une simple modification puisqu'on est de l'ordre de 5,54 % d'erreur. Donc une simple modification, un simple avenant, suffit.

Pour cette délibération vous avez évidemment les détails, des conversions de tarifs, etc., dans les annexes et dans la synthèse, mais je ne vais pas rentrer dans ce détail. Aujourd'hui on vous demande, pour la Société SA Nouvelle Librairie Charlemagne, de bien vouloir approuver la mise en place de l'avenant numéro 2 et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant numéro 2.

M. le Maire.- Merci beaucoup de ces précisions. Nous devons donc délibérer 3 fois.

Mme MANOUKIAN.- Pour l'instant je me suis arrêtée à la première.

M. le Maire.- Nous faisons donc la première, d'accord.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- S.I.V.A.A.D. - Procédure d'appel d'offres 2022/2023 - Avenant n°1 aux marchés concernant la SAS SONEPAR France Distribution pour le lot 04 - T 04 (matériel de courant faible, contrôle et sécurité), pour le lot 05 - T 05 (câbles, conduits et cheminements, mesure, outillage, fixations et consommables) et pour le lot 06 - T 06 (éclairage, sources lumineuses) - Autorisation du Conseil Municipal au Maire - Délibération complémentaire
Rapporteur : Mme MANOUKIAN.

La deuxième concerne toujours une seule société, la SAS SONEPAR. Celle-ci est également titulaire d'un marché voté déjà depuis mi-décembre 2021, puis fin janvier 2022, avec une révision aussi. Il se trouve que le 28 juillet 2022 la SAS SONEPAR se rapproche du SIVAAD car elle ne s'en sort pas. Il y a des charges extracontractuelles engendrées par l'augmentation des prix des fournisseurs. Ce sont des scénarios que nous avons déjà vus, sur la base, rappelez-vous, de l'avis du Conseil d'Etat qui permet, dans certaines circonstances que je ne vais pas vous rappeler… Eh bien nous y sommes. La société se trouve exactement dans les circonstances de la vie, c'est pourquoi sa revendication vous est proposée ce jour. Elle demande la modification de la clause de révision des prix annuelle, la mise en place d'un bordereau des prix unitaires contractuel, la mise en place d'une clause de revoyure. Pour celle-ci aussi, il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la mise en place de cet avenant et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant numéro 1.

M. le Maire.- C'est la délibération 2, c'est du matériel électrique.

Mme MANOUKIAN.- Exactement.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- S.I.V.A.A.D. - Procédure d'appel d'offres 2023/2024 - Avenant n°1 au marché concernant la SAS TSA VIANDES : lot 26 - DC06-Z1 (viande fraîche de porc), la SA POMONA PASSION FROID : lot 35 - DC12 (œufs et ovoproduits) et la SAS SYSCO : lot 44 - DC21 (viandes surgelées de volaille) - Autorisation du Conseil Municipal au Maire - Délibération complémentaire
Rapporteur : Mme MANOUKIAN.

Je vous fais encore voyager puisque la troisième concerne tout autre chose : la nourriture et la restauration collective. Il s'agit des marchés qui concernent la SAS TSA Viandes, la SA POMONA Passion Froid et la SAS SYSCO. Toutes les 3 ont été autorisées à emporter des marchés à la date de décembre 2022. Depuis, la commune a souhaité faire face à des besoins de restauration et donc augmenter sa commande, et notamment pour respecter la loi EGALIM.

Pour faire un petit rappel. C'est donc la loi Climat et Résilience qui met en place des mesures visant notamment la restauration collective pour permettre une amélioration de la qualité des repas avec 3 objectifs : un juste prix aux producteurs pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail, renforcer la qualité sanitaire, et favoriser une alimentation saine. Ce sont donc évidemment des objectifs plus qu'honorables.

Pour cette augmentation de commandes, c'est tout bête, il faut évidemment un avenant pour pouvoir commander plus. C'est donc pour répondre à ces besoins, sachant que l'augmentation est considérée non substantielle puisque si elle avait été substantielle il aurait fallu repasser un marché. C'est pourquoi on vous demande simplement d'approuver la mise en place de l'avenant numéro 1 pour les 3 sociétés, et d'autoriser M. le Maire à le signer.

M. le Maire.- Merci. Les œufs et les volailles ce n'est donc pas substantiel. Je vous invite à délibérer sur la troisième, s'il n'y a pas de commentaire. *(Pas d'observation.)*

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Voilà pour ce marché de SIVAAD. Nous avons ensuite un point de l'ordre du jour, signature de la charte d'engagement en faveur de la préservation des banquettes de posidonie sur les plages. Si M. Herbaut veut bien nous parler de ce sujet.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Signature d'une charte d'engagement en faveur de la préservation des banquettes de posidonies sur les plages
Rapporteur : M. HERBAUT.

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. Effectivement, la Région Sud fait partie d'un programme européen baptisé « POSBEMED2 » qui vise à préserver les banquettes de posidonies sur les plages de Méditerranée. 7 pays sont partenaires, dont en pays voisins l'Espagne et l'Italie. L'objectif principal de ce programme est d'allier tourisme balnéaire et préservation des écosystèmes, dont la posidonie morte sur les plages.

La Région propose d'adhérer à ce programme via une charte qu'elle a dénommée « charte d'engagement pour des plages de caractère en Méditerranée ». Les Villes peuvent adhérer, les particuliers peuvent adhérer, les entreprises, les différents acteurs nautiques peuvent adhérer.

Je vous ai fait quelque chose d'assez succinct pour vous résumer la délibération. Tout ce qui est posidonie vous l'avez notamment en mer, donc dans l'eau, aujourd'hui vous avez des programmes qui existent. Saint-Cyr est très riche en programmes de préservation, notamment avec « Natura 2000 », le Conservatoire du Littoral, qui n'est pas en mer mais qui s'occupe également de la posidonie sur les plages du port d'Alon, en tout cas dans notre ADN municipal nous sommes déjà convaincus qu'il faut préserver la posidonie.

Si je vous parle du « plan mer », cela ne concerne pas la charte. Nos capitaineries donnent des informations aux plaisanciers. Donia, par exemple, vous dit à quel endroit vous pouvez mettre votre ancre, à quel endroit il y a de la posidonie et vous mettez donc votre ancre dans le sable. Tout cela est quelque chose d'acquis par nos plaisanciers communaux et nos passagers l'été.

Sur la posidonie, nous, à Saint-Cyr, on n'a pas attendu la charte. Je suis élu depuis 2008 et je l'ai toujours connue. La posidonie vous la voyez sur les plages, elle vient morte sur les plages, nous la laissons sur les plages et elle repart. Depuis des années certaines communes prennent ces posidonies, les mettent sur des espaces de stockage à plusieurs kilomètres et ensuite les ramènent l'hiver. Cela n'a jamais été le cas de Saint-Cyr-sur-Mer.

Deuxième chose, certaines plages ont décidé d'enfouir la posidonie. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on prendrait la posidonie, on la mettrait sous le sable que l'on va étaler à peu près mi-juin. Vous voyez que nous sommes quand même précurseurs depuis plusieurs années.

Si je vais plus loin sur la plage, au-delà de cette adhésion à ce programme régional la plage a aujourd'hui une gestion raisonnée. C'est-à-dire que vous avez très peu d'entretien mécanique, vous n'avez pas de cribleuse en permanence comme sur certaines plages. On le voit principalement sur des plages du nord de la France mais aujourd'hui vous avez des plages du sud qui ont des machines qui ne font que cela pour mettre du sable. Nous, depuis plusieurs années, notamment depuis 2008, nous avons choisi de préserver le sable l'hiver. Nous le stockons en bordure de promenade et nous le réétalons ensuite courant juin, puis nous laissons la plage vivre tout l'hiver, on n'enlève que les gros déchets qui peuvent aller sur la plage mais l'hiver c'est quelque chose qui est acquis dans la préservation.

Pourquoi je vous fais cet exposé ? Parce que nos Saint-Cyriens et nos habitués de Saint-Cyr-sur-Mer ont l'habitude, ils ont compris. La posidonie est là, quand je me baigne la posidonie ne me dérange pas parce qu'elle va repartir, c'est une plante protégée, il y a de la pédagogie. Le problème, c'est ce que je vous disais en tout début d'exposé, c'est d'y allier le tourisme balnéaire. Quand vous arrivez en vacances, qu'est-ce que vous voulez ? Pour certains c'est une plage sans algues, sans morceaux de bois, etc. C'est pour cela qu'il y a quand même un nettoyage manuel des plages tous les jours, ce qui représente à peu près une vingtaine de personnes mobilisées dès 5h du matin. Je parle sous le contrôle de Mme Gohard qui est en charge des équipes propreté. En fin de compte l'enjeu va être la pédagogie. D'utiliser, en partenariat avec la Région, des moyens pédagogiques pour expliquer aux personnes visitant nos stations balnéaires pourquoi la posidonie est gérée de cette manière. Nous ne la stockons pas ailleurs, elle n'est pas enfouie, et elle repart naturellement.

Voilà où est vraiment l'enjeu. La Région a élargi un peu sur différents critères pour les plages de caractère mais aujourd'hui je peux vous dire que nous avons la chance d'être déjà précurseurs.

Je suis un peu long mais je vais en profiter. Vous voyez la charte « zéro plastique » ou « plage sans poubelle ». La Ville fait partie de réseaux, Syndicat du littoral varois ou l'ANEL. La Ville a été précurseur sur le « zéro déchet » sur une plage urbaine. C'est un gros enjeu. C'est beaucoup

plus facile de le faire par exemple à port d'Alon où c'est une plage naturelle que sur une plage des Lecques où vous êtes en plage urbaine. Aujourd'hui nous sommes fiers que plusieurs Villes ont repris la méthodologie qui a été mise en place par Saint-Cyr-sur-Mer sur à peu près la moitié de la plage et nous serons également à disposition des communes qui vont adhérer à cette charte pour les aider également dans leur démarche de gérer la posidonie. Puis nous prendrons aussi toutes les bonnes idées pour continuer à développer cette gestion raisonnée de la plage.

Monsieur le Maire, j'en ai fini, il faut juste que le Conseil valide notre adhésion à cette charte.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? M. Hocquet et Mme Genevois.

M. HOCQUET.- Merci, Monsieur Herbaut, pour cet exposé. Ne pourrait-on pas aller encore plus loin ? On est précurseurs, c'est vrai, on fait beaucoup de choses pour la nature autour de Saint-Cyr, je suis complètement d'accord, et je pense notamment à la préservation de la posidonie puisqu'on le voit chaque été avec des dizaines, voire des centaines de bateaux qui arrivent à ancrer très proche, même dans la zone des 300 mètres, et notamment devant la Madrague. J'ai des images. Ne peut-on pas aller encore plus loin dans cette préservation et dépasser tout cela en mettant en place des mouillages fixes et des zones d'interdiction de mouillage là où il y a beaucoup de posidonies et où il est difficile, même avec de la pédagogie, de respecter l'ancrage dans les bancs de sable. Je repense encore à cette vision que j'ai souvent l'été des bateaux ancrés qui arrachent la posidonie malheureusement devant les plages de la Madrague, le long du littoral.

Comme vous posiez la question d'idées complémentaires pour aller encore plus loin que ce que l'on a déjà très bien fait à Saint-Cyr, voilà peut-être des pistes de réflexion.

M. le Maire.- Merci. M. Herbaut vous répond.

M. HERBAUT.- Vous avez tout à fait raison, c'est un enjeu commun à la préservation de notre cadre de vie et de ce cadre maritime puisque, après le COVID, on voit que tout ce qui est activités nautiques a fait un boum sur notre ville : autant activités de paddle que de voile et de moteur.

Pas plus tard qu'il y a 15 jours il y avait une réunion avec « Natura 2000 ». Comme nous partageons une zone protégée avec La Ciotat, on a travaillé sur les activités de pêche. Il y avait les pêcheurs de La Ciotat et notre unique

pêcheur de la Madrague aujourd'hui, et l'on a travaillé justement sur les impacts de toutes les activités et notamment ce qui est plaisance.

Sachez que l'on travaille également avec la Préfecture maritime parce que quand vous voyez des mouillages de certaines unités dans la baie il y a aussi des arrêtés de la Préfecture maritime qui autorisent telle ou telle unité. Même pour l'ancrage. Je vous donne un exemple : sur les bouées, pour baliser les zones des 300 mètres, vous êtes à port d'Alon, vous êtes sur des ancres à vis, aucun problème, là nous travaillons sur la plage des Lecques mais, comme son nom l'indique, ce sont des Lecques. Après on a des petites contraintes géologiques pour pouvoir enfoncer des points de fixation pour connecter les bouées.

En tout cas sachez que votre réflexion est tout à fait légitime et l'on continue à avancer dans ce process. Merci à vous.

Mme GENEVOIS.- Je saisis la perche de la fin de votre intervention quand vous avez dit que vous étiez preneurs de bonnes idées, je ne sais pas si j'ai de bonnes idées sur le sujet mais cela fait quand même depuis 2004 que la préservation de l'environnement est mon quotidien professionnel et personnel. Donc par quel biais serait-il possible d'échanger pour partager des idées ?

M. HERBAUT.- Je pense que vous avez une équipe qui est à disposition, et puis des services aussi très compétents. Aujourd'hui je fais le relais du travail des services, on donne les orientations, mais les services… Tout à l'heure on l'a salué pour les finances, là-bas vous avez Harold Drevet, avec qui j'ai la chance de collaborer, il est le responsable ports/plages et encore plus de la commune. On est à votre disposition sur des idées. Il y a des sujets sur lesquels on ne sera pas d'accord.

Vous voyez, j'ai eu un peu de mal à rentrer dans ma délibération parce que vous avez parlé tout à l'heure de salles municipales et de gestion. Quand on vous explique qu'aujourd'hui il y a une logique de mise en concurrence du domaine public. Moi je suis quand même l'Adjoint au domaine public. Tout à l'heure M. Cordeil parlait des coachs, aujourd'hui aucune activité commerciale ne peut être faite sur la commune sans mise en concurrence, ou par système de convention. La Ville est confrontée à ce problème d'occupation du DP. Pas plus tard qu'il y a 2 jours, j'ai vu une nouvelle association, qui n'est pas de la Ville, association ou autre, qui est en train de proposer sur Facebook une prestation

commerciale. Donc là, notre rôle est d'intervenir et de réguler.

Deuxième chose, tout à l'heure vous parliez des finances. J'ai un métier qui me permet d'évaluer de la gestion financière, puisque c'est le propre de ma carrière. Je ne sais même pas le nombre d'années… Quand je vois une commune qui n'a pas augmenté ses impôts depuis 8 ans et qui aujourd'hui a une dette de 8 M€, qu'elle peut éponger en 2 ans, je trouve que c'est une très bonne gestion.

Vous voyez, il y a des sujets sur lesquels on n'est pas d'accord, mais sur des sujets environnementaux je trouve que l'on peut en parler et toutes les bonnes idées sont à prendre. En tout cas l'analyse sur le domaine public et sur les finances n'est que personnelle mais je pense que beaucoup de mes collègues partagent. Merci.

M. le Maire.- Pour être précis, en complément de ce qui vient d'être dit, Madame, à la prochaine réunion de la Commission ad hoc que nous ferons on évoquera justement la problématique de ces mouillages. Vous pouvez le noter.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Mme Larlet-Loir.

Mme LARLET-LOIR.- Juste une petite question. J'ai vu que nos ports avaient été labellisés, d'ailleurs j'en ai été très fière, en revanche je n'ai pas vu pour les plages. Les plages sont-elles labellisées ?

M. HERBAUT.- Vous parlez du Pavillon Bleu ? Le Pavillon Bleu récompense la qualité des eaux de baignade sur l'année 2022, mais pas que. Il y a plusieurs critères : vous avez l'éducation à l'environnement, la gestion des sites, la gestion des déchets, et la gestion de l'eau et du milieu. A savoir que ce label n'est pas obligatoire. Le Gouvernement et le Ministère de la Mer participent également à la co-construction de ce label. Certaines Villes n'ont pas le Pavillon, elles n'adhèrent pas parce qu'il y a une petite contribution financière. Aujourd'hui, et depuis des années, la Ville a décidé d'adhérer à ce label. C'est pour nous un gage qui doit récompenser le travail fait par la commune pour la qualité des eaux de baignade mais, comme je vous l'ai cité, on parle des déchets, on parle de différentes choses.

Comment cela fonctionne-t-il ? Déjà, on parle en 2023 de 2022. On fait un bilan de 2022, on dit « la qualité des eaux de baignade a un certain niveau, vous avez le label pour 2023 ». Ce qui ne garantit pas, en 2023, d'avoir une eau de très grande qualité puisqu'on parle de 2022.

Deuxième chose, vous avez des niveaux. Si une Ville, quelle qu'elle soit, n'a pas le Pavillon mais qu'elle a adhéré, cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas un niveau d'eau de bonne qualité. Elle peut ne pas avoir les équipements pour les déchets, pour les différentes gestions, etc. Dans notre cas aujourd'hui, les eaux sont de bonne qualité mais ne sont pas d'excellente qualité. Vous avez un barème qui a changé dernièrement. Ce programme est quand même européen, voire mondial. Vous avez énormément de Villes qui postulent, qui adhèrent financièrement à ce label. Aujourd'hui, en gros, vous avez l'ARS qui fait des contrôles d'eaux de baignade. Sauf erreur de ma part, sur une période de 90 jours il y a 5 contrôles de l'ARS. Sur les 5 contrôles, pour avoir le Pavillon Bleu il faut avoir une qualité d'eau excellente. Dans une commune vous avez forcément des incidents qui peuvent vous mettre l'eau en bonne qualité mais pas en excellente qualité, et c'est comme cela en fin de compte que vous perdez le label, ou que vous ne le gagnez pas.

Pour les ports c'est complètement différent, c'est surtout les infrastructures de dépollution, etc. Tout ce que je vous dis est vérifiable sur le site de Pavillon Bleu.

Voilà pour vous répondre. Mais vous avez tout à fait raison, nous n'avons pas les Pavillons Bleus pour les plages pour l'année 2023, ce qui ne veut pas dire que l'eau est de mauvaise qualité. Pendant les 5 fois, si l'on fait une moyenne, elle n'a pas été d'un niveau excellent.

Je suis l'Adjoint ports et plages, ce matin j'ai fermé les plages suite à l'orage qu'il y a eu. Vous comprendrez bien qu'il y a 3 ruisseaux qui se jettent dans notre baie, une Ville a quand même du mal à gérer cette problématique. Vous savez que cela reprend toute l'agglomération. Je vais faire simple, si nous avons un contrôle de l'ARS aujourd'hui, même si j'ai fermé la plage, ce contrôle peut compter. En tout cas par prévention j'ai fermé la plage. Demain matin, avec la SEM -puisque l'on a un autocontrôle- on va faire une vérification des eaux de baignade et l'on ne rouvrira qu'à ce moment-là. Mais, très important, ce label ne veut pas dire « vous l'avez » ou « vous ne l'avez pas », « vos eaux ne sont pas de bonne qualité », c'est uniquement des degrés. Et pour avoir le Pavillon il faut avoir de l'eau d'excellente qualité. Certaines communes ne l'ont pas, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas y aller, c'est tout simplement qu'elles n'ont pas adhéré au label. Il est donc important de le savoir.

Pour les ports c'est la même chose, c'est un label auquel on adhère, puis vous avez la qualité de l'eau mais vous n'avez pas cette analyse de l'eau, vous avez plus les infrastructures, le matériel antipollution, c'est plus du structurel. C'est un peu comme un autre label que nous essayons d'aller chercher qui est « ports propres ». Alors attention, ce ne sont pas des labels pour se faire plaisir, ce sont des labels structurants, parce qu'il faut bien un cadre pour aller se comparer à d'autres stations balnéaires. Les ports, eux, sont tous labellisés « ports propres ». Les trois ports de la commune sont labellisés : la Madrague, le vieux port et le nouveau port.

M. le Maire.- Pour aller tout à fait dans ce sens, nous avons les Pavillons Bleus sur nos 3 ports depuis plus de 30 ans. Toutes les années, depuis 30 ans, nous avons les Pavillons Bleus de nos 3 trois ports : l'ancien port des Lecques, le nouveau port des Lecques et le port de la Madrague. Frédéric Herbaut a complètement raison quand il nous parle de phénomènes de structures. C'est ce qui se passe pour les Pavillons Bleus des ports. En revanche, il a complètement raison aussi quand il vous parle des plages où là la logique n'est pas la même. La logique ce sont les analyses d'eaux de mer des périodes précédentes avec une moyenne mobile sur 4 ans. Vous voyez que c'est quelque chose qui est complètement différent.

J'insiste et je suis content que cette question ait été posée. Lorsqu'il y a un orage il est fondamental, par anticipation, de fermer, même si tout était parfait. Et toutes les années je prends un arrêté qui a une valeur pour toute la saison et qui permet donc de fermer la plage dès que nous avons un orage. C'est systématique. La question c'est qu'il y a un rythme d'analyses par l'Agence Régionale de la Santé et lorsque celle-ci fait un prélèvement et que la commune a fermé préventivement la plage, c'est quelque chose qui n'obère pas les résultats des années suivantes. Si, au contraire, il y a un prélèvement qui ne serait éventuellement pas bon et que l'on n'a pas préventivement fermé la plage, à ce moment-là, avec le système des moyennes mobiles pendant 4 ans, cela joue sur la détermination du label.

Voilà comment fonctionne le principe. Il est très important d'avoir ces fermetures à la volée. Il y a une marge d'appréhension : est-ce la toute petite bruine ou est-ce le gros orage ? Et en fonction il peut y avoir éventuellement des petites modifications.

Deuxième chose très importante qu'a dite Frédéric Herbaut, ce n'est pas pour revenir sur ce qu'il a dit mais simplement pour insister sur le fait que l'ARS fait des analyses tous les X jours, et si nous fermons par anticipation, par exemple par rapport à un orage, et que cela ne tombe pas au moment où il y a une analyse de l'ARS, à ce moment-là c'est nous qui spontanément demandons une analyse particulière, en l'occurrence au laboratoire de la Société des Eaux. C'est pour vous dire qu'il y a un suivi très important de la situation justement parce que la personne qui vient se baigner aux Lecques, à la Madrague, à port d'Alon ou ailleurs, est sensible à la qualité de l'eau et qu'elle voit donc bien le résultat des analyses.

En tout cas merci à l'un et à l'autre de vos questions, cela a permis de rappeler ces règles. Je vous propose de délibérer sur la charte sur les banquettes de posidonies. Qui est pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Pour le point suivant nous passons à une question d'urbanisme qui concerne l'acquisition d'un local dédié à la sacristie de la Chapelle des Lecques, actes notariés à intervenir. Si M. Joannon veut bien nous présenter ce point de l'ordre du jour.

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Acquisition du local dédié à la sacristie de la Chapelle des Lecques – Actes notariés à intervenir
Rapporteur : M. JOANNON.

Très volontiers, d'autant plus que j'imagine pouvoir recueillir l'unanimité sur ce dossier puisque nous allons proposer de devenir propriétaires de la sacristie pour l'euro symbolique, c'est quand même pas mal. C'est ce que je vous proposerai, d'autoriser le Maire à aller au bout.

Pourquoi parle-t-on subitement de la sacristie alors qu'elle est accolée à l'église, à la chapelle, depuis toujours ? Tout simplement parce qu'il y a un règlement de copropriété qui a été mis en place par le propriétaire et que dans celui-ci le lot « sacristie » est identifié en tant que tel. Cela ne peut donc pas être un appartement. L'idéal eût été d'acquérir la sacristie et le petit local au-dessus, qui doit être un petit logement, sauf que, de mémoire des hommes, il n'avait jamais été le presbytère ou le lieu d'accueil des curés stagiaires. La sacristie c'est bien, le propriétaire est

ravi que la situation de ce local soit finalement clarifiée, il n'a donc pas rechigné du tout. Et de toute façon, comme cela faisait plus de 30 ans que c'était affecté à la sacristie, je pense qu'il n'y aurait pas eu de problème pour le faire valider. C'est donc validé de façon volontaire par le propriétaire et je vous proposerai tout simplement d'autoriser le Maire à aller jusqu'au bout de la démarche pour que nous soyons propriétaires en plein. Et l'on veillera bien à ce que, le jour où les façades seront repeintes, le propriétaire au-dessus de la sacristie ne fasse pas du rouge vif quand on fait du jaune paille. Je vous rassure, c'est nous qui délivrons les autorisations de ravalement.

Une petite précision, on doit être entre 10 et 15… J'opterai pour 12 m².

M. le Maire.- Merci de cette présentation. Je ne pense pas qu'il y ait de commentaire. Je pense que tout le monde est d'accord pour que nous acquérions la sacristie à 1 € symbolique.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Allez-y, Monsieur Joannon.

M. JOANNON.- Si je peux juste rajouter un petit commentaire, cette sacristie est reliée à un local qui est la chapelle, qui a donc une vocation cultuelle. Mais, vous le savez, depuis des années il y a aussi une vocation culturelle puisque chaque été on développe des petits programmes ou des petits concerts. Tout y est, tout est dit, on n'a pas besoin de protéger ou de défendre une religion, surtout en ces moments où elles sont toutes critiquées, on acquiert un local cultuel et culturel.

M. le Maire.- Merci de cette précision. Le point suivant de l'ordre du jour, règlement intérieur du Conseil municipal, adoption, délibération complémentaire.

AFFAIRES GENERALES

- Règlement intérieur du Conseil Municipal - Adoption - Délibération complémentaire
Rapporteur : M. le MAIRE.

L'idée ici est que nous avons un règlement de notre Conseil municipal, il a été approuvé, c'était le 13 octobre 2020, nous avons donc un règlement qui fonctionne. Puis ce

règlement a un article 27 qui précise que les différents groupes politiques du Conseil municipal pourront publier leur tribune sur le site Internet de la Ville. C'est d'ailleurs ce qui est fait régulièrement, en tout cas le groupe 3 le fait de manière systématique, le groupe 1 quasiment aussi, un peu moins le groupe 2 mais peu importe. Le même article 27 du règlement précise que si d'autres supports d'information générale étaient créés, à ce moment-là les modalités d'expression seraient adaptées.

La question avait donc été posée par rapport à Facebook. Facebook n'apparaît pas dans le règlement intérieur du Conseil municipal, la proposition est donc simplement, dans l'esprit de cet article 27, de rajouter Facebook. Ce qui veut dire, en clair, que les tribunes qui aujourd'hui passent sur le site de la Ville passeront sur le site Facebook de la Ville. En tout cas au moins leur lien parce que ce n'est pas très *folichon*. Voilà le sens de cet amendement à l'article 27 de notre règlement intérieur.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'observation, de délibérer.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Nous avons ensuite un autre point de notre ordre du jour qui est une donation à la commune. Il y a plusieurs façons d'avoir des donations. Il y a des donations qui sont particulièrement agréables, ce sont celles que l'on a d'habitude. Là on a une donation un peu particulière puisque c'est une cessation d'activité. Si M. Valentin veut bien nous présenter ce point de l'ordre du jour.

- Donation à la commune - Association pour l'éducation musicale

Rapporteur : M. VALENTIN.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, depuis de très nombreuses années l'Association pour l'éducation musicale a apporté un soutien permanent à l'Ecole municipale de musique par des stages musicaux, des conférences, des master class, des promotions d'activités, pour les professeurs et auprès des élèves.

Dans son courrier du 3 mai dernier, l'association nous fait part de la cessation de son activité. Le Président Jacques Tourneur se fait le porte-parole du Bureau et remercie la municipalité tout particulièrement pour son soutien indéfectible au cours de ces nombreuses années. Mais, dans son courrier, l'association nous rappelle aussi à la réalité, à la

fracture qui a été initiée lors de la pandémie de COVID 19, conjuguée à la crise des vocations associatives bénévoles guidées par le seul but de la chose publique, de l'intérêt général, assis ici sur une passion : la musique.

Au soir de son existence et de sa mission, à travers sa donation au profit des plus jeunes élèves de l'Ecole municipale de musique, l'Association pour l'éducation musicale et son Président Jacques Tourneur perpétuent le supplément d'âme de toute activité associative et adressent un message d'espoir et de conscience vers ceux qui représentent notre avenir.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal, selon la volonté du Bureau de l'association, d'accepter cette donation du reste de la trésorerie au profit de l'Ecole municipale de musique, et tout particulièrement à ses classes d'éveil. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci beaucoup. On peut remercier M. Tourneur et toute son équipe qui a fait fonctionner cette association de manière tout à fait parfaite, et regretter les décisions qu'il a prises mais que nous ne pouvons bien évidemment que comprendre. En tout cas le remercier au nom de tous pour, un, ce qu'il a fait, et deux, le fait qu'en arrêtant son activité cela aille à nos jeunes des classes de l'Ecole de musique, et les plus jeunes en particulier. Je vous propose d'accepter le don de cette association. Je pense que tout le monde est d'accord.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup. Nous avons terminé notre Conseil. Avant de partir je veux vous donner deux petites informations.

La première, nous aurons notre prochain Conseil le mardi 4 juillet. Pour les membres de cette Commission, je vous informe aussi que nous aurons une Commission Consultative des Services Publics Locaux le 26 juin. Je n'ai pas encore l'heure de cette Commission. Ensuite, indépendamment de ces horaires, je vous signale que nous aurons, le 24 juin, c'est un samedi matin, le plaisir d'accueillir à Saint-Cyr la Journée nationale des sapeurs-pompiers qui se déroulera essentiellement sur notre square Péri. Pour tous ceux qui ont la possibilité de s'y rendre, ce sera l'occasion d'assister à cette manifestation qui est toujours une manifestation importante en hommage à tous nos sapeurs-pompiers. L'information est ainsi passée et c'est bien évidemment à l'instigation du SDIS que cette manifestation aura lieu sur la commune.

Dernière chose que je veux vous dire, comme pour la fois précédente, pour ceux qui l'ont voté, vous n'avez pas à signer le CFU. En revanche vous serez, comme la fois précédente, amenés à aller en mairie pour signer. Pour une raison toute simple c'est que dans les nouveaux textes il faut impérativement avoir les maquettes des délibérations à l'intérieur desquelles se trouvent les signatures. Alors que dans l'ancien système des comptes de gestion et comptes administratifs c'était indépendant et l'on pouvait très facilement délibérer à la sortie du Conseil. Cela oblige une petite manipulation mais nous n'avons pas le choix, c'est ainsi que les choses se présentent désormais avec le CFU.

Sur ce petit point d'ordre je vous souhaite une excellente soirée à tous. Je remercie ceux qui nous ont suivi par YouTube et à très bientôt. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 17.

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN